



Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

ID : 035-253502801-20210928-21_09_02-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le 28 septembre à 14h00, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Patrick HERVIOU, Jean-Pierre MARTIN et Georges DUMAS

Pouvoir : aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : MM. DECONCHY et VINCENT du SMG-Eau35

Nombre de Membres du Bureau présents : 6

Nombre de Membres du Bureau votants : 6

Date de la convocation : le 21 septembre 2021

N°21_09-02 Eligibilité des dossiers

Bureau du 28 septembre 2021

N°21_09-02 Eligibilité des dossiers

Vu la délibération n°20_06-08 actualisant le Règlement financier du SMG-Eau35 en date du 23 juin 2020,

Vu la délibération N°20_11-03 du 5 novembre 2020, déléguant au bureau l'éligibilité des projets,

Suite à la transmission des documents par les adhérents, le bureau doit se prononcer sur les dépenses retenues pour les opérations concernées.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) VALIDER les opérations suivantes :

Dans le cadre de ses délégations, le bureau a validé l'éligibilité du dossier suivant :

Opération	Caractéristiques	Stade d'avancement	Montant des dépenses (€ HT)	Travaux éligibles à la participation du SMG
Secteur de Paimpont non encore sécurisé en cas d'arrêt d'une usine	Canalisation d'interconnexion: Depuis le feeder « Ouest35 » (en provenance de Ferel) et un futur réservoir à Maxent Liaison d'environ 7 km Principe validé en bureau en 2019 (stade AVP)	Marché de travaux signé	1 100 000€ HT	« Antenne secondaire » finançable à 20 % Sur-dimensionnement lié au secours de Guer (56) non pris en compte – financement Eau du Morbihan Participation possible du SMG-Eau35: 220 000 € (20%)

2°) INFORMER les adhérents concernés des décisions prises.

Les membres du bureau adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 septembre 2021
 Le Président,

Joseph Boivent

